

## Règlement pour le concours photo 2024

### **Article 1 : Organisation et dates**

Armorhistel, association régie par la loi du 1er juillet 1901, organise un concours photo libre et gratuit. Il débutera le 1<sup>er</sup> mai 2024 et se terminera le 15 janvier 2025.

### **Article 2 : Thème**

Le thème proposé est le suivant : « photos artistiques de raccordements de réseaux, de poteaux téléphoniques, d'antennes d'un opérateur de télécommunications français ou étranger. »

### **Article 3 : Conditions de participation**

Le concours est ouvert aux adhérents d'Armorhistel, aux salariés et retraités de France Télécom/Orange et la Poste. Si le cas se présente, les participants doivent s'assurer de l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Les photos doivent être au format numérique jpeg, d'un volume maximum de 4 Moctets. Elles sont à envoyer à l'adresse mail : [concoursphoto@armorhistel.org](mailto:concoursphoto@armorhistel.org)

Les informations suivantes devront **obligatoirement** figurer : nom du participant, service ou situation (exemple : salarié Orange), commentaire précisant l'objet photographié ainsi que la date et le lieu de la prise de vue.

Les photos ne peuvent être des captures d'écran ou des photos issues d'Internet.

### **Article 4 : Critères de sélection**

Les photographies seront évaluées selon leur valeur patrimoniale (rareté, intérêt historique) son expression artistique et qualité de la photographie.

### **Article 5 : Composition du jury**

Il sera constitué de connaisseurs de l'histoire des télécommunications.

### **Article 6 : Publication des résultats**

Les gagnants seront informés par e-mail, la date et le lieu de la remise des prix leur sera alors indiquée. Les prix seront remis lors d'une cérémonie à l'occasion de l'assemblée générale 2025 de l'association.

### **Article 7 : Exposition des photos**

Une exposition des photos sélectionnées pourra être organisée. La participation au concours valant accord de la part des concurrents.

### **Article 8 : Exclusions**

Outre le non respect des conditions précisées à l'article 3, les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimées par les lois en vigueur.

**Article 9 : Droits d'auteur**

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu les autorisations nécessaires à sa diffusion.

**Article 10 : Obligations**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non respect entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains de leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

**Article 11 : Annulation**

Armorhistel pourra à tout moment décider de l'arrêt du concours.

Cesson-Sévigné le .....